

**Table élévatrice à hauteur de levage limité pour l'activité
carrosserie, appelé aussi pont de carrossier**

Objectifs

- Amélioration de l'ergonomie des postes de travail sur les véhicules (diminution des postures inconfortables et néfastes à long terme pour la santé, suppression possible du travail à genoux...) par la mise en place de table élévatrice à hauteur de levage limité (aussi appelé pont de carrossier).

Caractéristiques

- Hauteur maximum d'élévation de 1,60 mètre.
- Equipements conformes à la norme NF EN 1493 « Elévateurs de véhicules »

Documents à tenir à disposition au sein de l'entreprise

- La déclaration de conformité CE de l'appareil de levage.
- Le registre de vérification de l'équipement.

Document à fournir :

- Attestation du fournisseur de matériel

Exemple de pont :



**Table élévatrice à hauteur de levage limité pour l'activité
carrosserie, appelé aussi pont de carrossier**

ATTESTATION DU FOURNISSEUR DE MATERIEL

La société

Nom et qualité du responsable

Qui a vendu la table élévatrice à hauteur de levage limité pour l'activité carrosserie (pont de carrossier) (*mettre la référence*)

.....

à l'entreprise

- **atteste** que ledit matériel, objet de la commande N° du
- répond à l'ensemble des **données techniques** du cahier des charges de l'aide financière « Garage plus sûr » et en particulier à la hauteur maximale de levage (1,60m)
- a fait l'objet d'une vérification réglementaire lors de la mise en service
- a été présenté aux opérateurs de l'atelier lors d'une formation assurant l'utilisation de l'équipement en sécurité.

Fait àle

Signature obligatoire* et cachet du fournisseur